

2019



# Rapport Financier Annuel

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

RFA SOFAC 2019

Disponible sur le site web : [www.sofac.ma](http://www.sofac.ma)

## Table des matières

PARTIE I – RAPPORT DE GESTION.....	3
1. Conjoncture économique.....	4
1.1 Environnement sectoriel.....	4
1.2 Inflation.....	4
1.3 Secteur automobile.....	4
2. Réalisations opérationnelles.....	6
2.1 Production.....	6
2.2 Encours à échoir.....	6
2.3 Financement.....	6
2.4 Recouvrement.....	6
2.5 Coût du risque.....	7
3. Projets et investissements.....	7
4. Réseau de distribution.....	7
1. Comptes consolidés.....	8
1.1 Périmètre de consolidation de SOFAC.....	8
1.2 Compte de résultat consolidé.....	8
2. Comptes sociaux : Comptes de résultat de SOFAC.....	10
3. Comptes des filiales.....	11
3.1 SOFASSUR.....	11
3.2 SOFAC STRUCTURED FINANCE (SSF).....	11
1. Actif Consolidé.....	12
2. Passif Consolidé.....	12
1. Ratios financiers.....	13
2. Résultat distribuable.....	13
PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC & COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS.....	15
1. Faits marquants.....	17
2. Composition du capital.....	19
3. Historique du capital.....	19
4. Evolution de l'actionnariat.....	20
5. Actionnariat actuel.....	21
PARTIE II- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	22
PARTIE III– COMPTES ANNUELS SOCIAUX.....	24
PARTIE IV– COMPTES ANNUELS CONSOLIDES.....	25
PARTIE V- ETAT DES HONORAIRES.....	26

PARTIE VI– RAPPORT ESG .....	27
1. Environnement.....	28
2. Social.....	29
3. Autres aspects de la démarche RSE .....	32
4. Gouvernance .....	33
4.1 Assemblées générales.....	33
4.2 Organes d’administration.....	36
4.3 Composition du Conseil d’Administration .....	37
PARTIE VII- LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES EN 2019 .....	48

# PARTIE I – RAPPORT DE GESTION

# Environnements économique et financier

---

## 1. Conjoncture économique

### 1.1 Environnement sectoriel

Le secteur du crédit à la consommation au Maroc connaît des transformations profondes, la compétition porte désormais sur l'innovation, la qualité de service et la couverture du marché, la concurrence par les prix est reléguée au 2<sup>ème</sup> rang.

Selon les dernières statistiques de l'Association professionnelle des sociétés de financement (APSF), arrêtées au 31 Décembre 2019, l'encours des sociétés spécialisées dans le crédit consommation a enregistré une progression de 6,21%, durant 2019, pour atteindre 49,6 milliards de DH.

L'encours des prêts personnels des sociétés spécialisées dans le financement des crédits a augmenté de 7,83% et s'établit désormais à 19,9 milliards de DH. A noter que le Prêt Personnel des retraités avec prélèvement à la source a évolué de 71,4% durant 2019, suite à la reprise de la production CMR.

Concernant le crédit automobile, l'encours des établissements de crédit a évolué de 5,14% pour atteindre 29 milliards de DH en 2019. La production a stagné pendant cet exercice, malgré la baisse des ventes de véhicules au Maroc.

### 1.2 Inflation

Le Haut-commissaire au Plan a annoncé une baisse de l'inflation, exprimée par le niveau général des prix, passant de 1,1 % en 2018 à 0,8% en 2019.

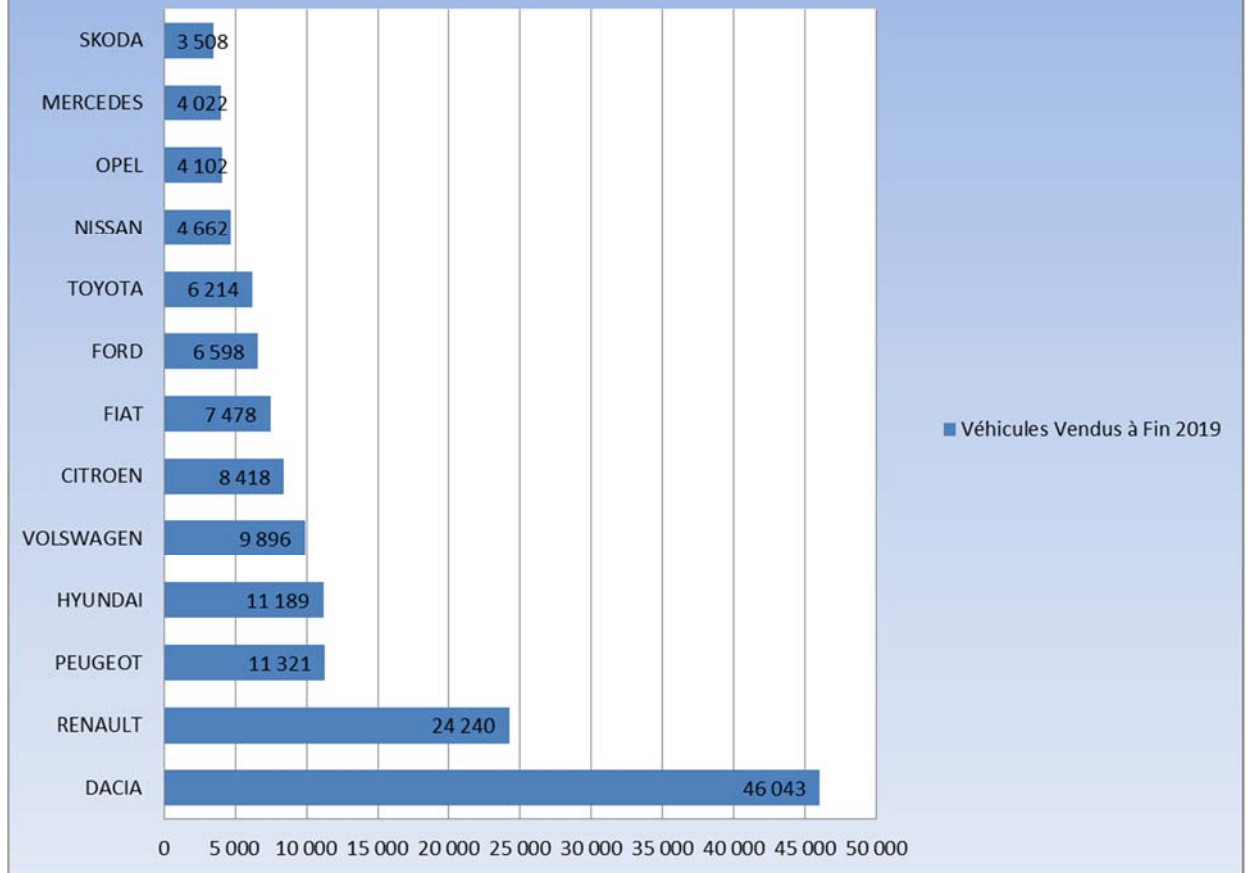
En 2020, l'inflation devrait rester limitée à 1%. C'est en dessous de 2%, niveau que les pays développés prennent comme objectif de stabilité des prix. Pour les pays en voie de développement, l'objectif d'inflation doit être bien supérieur.

### 1.3 Secteur automobile

Le Maroc a beau posséder l'une des industries automobiles les plus développées du continent, les chiffres de ventes ne suivent pas pour autant. En ce sens, l'année 2019 a connu une baisse des ventes des véhicules neufs avec un total de 165.918 véhicules écoulés sur l'année 2019, soit une diminution de 6,5% par rapport à 2018.

Pourtant après une année 2018 record, l'optimisme était de mise pour l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM) qui avait tablé sur une croissance des ventes de 5%, malgré une croissance économique limitée, et ce en raison du sous-équipement structurel du marché.

## Ventes de Véhicules neufs par marque à Fin 2019



## 2. Réalisations opérationnelles

### 2.1 Production

La production nette globale a augmenté de 14,5% en 2019, par rapport à 2018, grâce à la hausse de la production gérée de 21,5%, et la production portée de 11,4%. En effet, la production des Prêts Personnels a évolué de 20%, ainsi que la production automobile de 8,4%.

Par rapport au budget, la production globale est en avance de 5,6%, grâce au dépassement de 9,6% constaté au niveau de la production nette portée (+ 8,5% pour les crédits affectés et + 12,5% pour les crédits non affectés).

### 2.2 Encours à échoir

L'encours à échoir a évolué de 15,3% entre 2018 et 2019. L'encours porté a augmenté de 11,5%, grâce à la hausse de 14,1% de l'encours du Prêt Personnel.

Comparativement au budget, l'encours à échoir global enregistre une avance de 1,3%, impacté par le dépassement de +5,3% des crédits non affectés portés par la Société.

### 2.3 Financement

En terme de refinancement, SOFAC s'est montrée très active sur le marché de la dette privée, profitant des conditions favorables de taux, notamment à travers :

- L'émission de BSF à hauteur de 1,2 MMDH sur les maturités de 5 à 6 ans, en marquant leurs spreads d'une baisse de 15 Pbs par rapport au début de l'exercice.
- La négociation d'enveloppes de prêt-emprunt de titres à des taux Court Terme plus avantageux.
- La révision à la baisse du taux de la dette, pour un encours de 107 MDH, ramenant son taux moyen de 3,91% à 3,43%.

### 2.4 Recouvrement

Le taux de sinistralité s'élève à 8,8% contre 8% en 2018, expliqué par la hausse des créances en souffrance de 21,2%, et par l'encours brut ayant augmenté également de 10,8%.

Le taux de recouvrement amiable est en évolution de 3 points par rapport à 2018, suite à la hausse du recouvrement de 11% en 2019.

Par rapport au budget, le taux de recouvrement amiable est en avance de 100 Pbs. Le taux de recouvrement du contentieux, de sa part, enregistre 10,1%, soit un retard de 0,8 Pt par rapport aux objectifs budgétaires.

Le recouvrement des dossiers purgés s'élève à 8,5 MDH, soit un taux de recouvrement de 1,4% en 2019, en hausse de 10 Pbs par rapport à 2018.

## **2.5 Coût du risque**

Le coût du risque s'établit à 0,8% en 2019 contre 0,6% en 2018 et 1,1% prévu par le budget.

## **3. Projets et investissements**

SOFAC continue ses projets structurants dans le cadre de sa vision stratégique, plusieurs chantiers sont ouverts, certains sont en exploitation, et d'autres en cours de finalisation.

A cet effet, Le projet d'intégration d'EKIP-POS, entamé en 2018 est entré dans sa phase pré-production et a été déployé sur l'intégralité du réseau propre en 2019.

SOFAC a poursuivi, aussi, le processus de modernisation et de mise à niveau de son système d'information par le déploiement d'une solution de provisionnement des CES, aussi bien pour son propre compte que pour celui de ses partenaires GPC.

De plus, la société a également mis en place un outil de gestion unifié de contact client à même de lui permettre une vision complète de la relation client.

L'année 2019 a connu, aussi, l'aboutissement du projet data center permettant une plus grande autonomie, mais surtout une amélioration des capacités informatiques au service des métiers d'exploitation et du support. La solution HELP DESK informatique a été, également, mise à la disposition de tous les collaborateurs, dans l'objectif de fluidifier les interventions des équipes de support informatique.

En matière de gestion des risques, SOFAC a entamé la refonte de la cartographie de risques opérationnels, le développement de la grille de score d'octroi des clients personnes morales, et l'actualisation de celle des prêts personnels et prêts automobile personnes physiques.

## **4. Réseau de distribution**

A fin décembre 2019, le réseau de SOFAC compte 13 agences et 51 correspondances. L'année 2019 a été marquée par la contractualisation de 8 nouvelles relations de correspondance sur les villes de Casablanca, Fes, Errachidia, Kenitra, Mohammedia, Sale, Sidi Ifni et Tanger.



# SOFAC-Analyse du Résultat Financier

## 1. Comptes consolidés

### 1.1 Périmètre de consolidation de SOFAC

Les états financiers consolidés incluent les comptes de SOFAC et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, SOFAC exerce un pouvoir de contrôle, selon les dispositions des normes IFRS.

Ainsi, le périmètre de consolidation de SOFAC se définit comme suit :

Sociétés consolidées	Capital social (KDH)	%		Méthode de consolidation (*)
		De contrôle	D'intérêts	
SOFAC	193 200	100,00	100,00	E.C
SOFFASUR	100	100,00	100,00	I.G
Sofac Structured Finance	2 000	100,00	100,00	I.G

\* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

### 2.2 Compte de résultat consolidé

Chiffres en MDH	déc-18	déc-19	Variation	
			MDH	%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>419,4</b>	<b>463,3</b>	<b>43,9</b>	<b>10,5%</b>
Marge d'intérêt	329,8	373,2	43,4	13,2%
Marge sur commissions	89,6	90,0	0,5	0,5%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>188,8</b>	<b>203,5</b>	<b>14,7</b>	<b>7,8%</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>230,6</b>	<b>259,8</b>	<b>29,2</b>	<b>12,7%</b>
Coût du risque	40,4	59,9	19,5	48,3%
<b>Résultat courant</b>	<b>190,2</b>	<b>199,9</b>	<b>9,7</b>	<b>5,1%</b>
Autres dotations	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	0,4	75,4%
<b>Résultat non courant</b>	<b>-7,7</b>	<b>-4,2</b>	<b>3,5</b>	<b>-45,2%</b>
Impôts	70,1	74,7	4,6	6,5%
<b>Résultat net</b>	<b>111,9</b>	<b>120,1</b>	<b>8,2</b>	<b>7,3%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>45,0%</b>	<b>43,9%</b>	<b>-1,1 pt</b>	

Le résultat net consolidé affiche une nette augmentation de 7,3%, pour atteindre 120,1 MDH, à fin décembre 2019. Le produit net bancaire progresse, de sa part, de 10,5% à 463,3 MDH, à fin décembre 2019 et résulte de :

- Un effet volume de 42,3 MDH, suite à l'évolution de l'encours moyen de 13,2% entre 2019 et 2018.
- Un effet taux positif de 3,7 MDH, suite à l'amélioration du taux moyen de la LOA en 2019 de 9 Pbs.
- L'évolution positive de 13,2% de la marge d'intérêts (soit 43,4 MDH) portée principalement par SOFAC, à hauteur de 99%, mais aussi par la variation positive de la marge réalisée par la filiale SOFASSUR profitant aussi, des effets de la dynamique commerciale.
- La progression de 0,5% de la marge sur commissions (soit 0,5 MDH), principalement liée à la performance de SOFASSUR.

Le PNB, à fin décembre 2019, dépasse les prévisions budgétaires, grâce à :

- Un effet taux de 8,2 MDH, impacté par la baisse du taux de refinancement, inférieur de 20 Pbs par rapport aux prévisions.
- Un effet volume de 1,2 Mdh, suite au dépassement des prévisions de l'encours moyen de 1%.
- Et des autres commissions perçues qui sont en dépassement de 11,1%, par rapport aux prévisions.

La marge sur commissions s'est améliorée de 3,8% grâce à :

- L'évolution de 23,2% des autres commissions perçues, par rapport à 2018, tirée par la hausse des commissions assurances de 18,4% (+3,2 MDH) et des commissions de production de 22,3% (+2,5 Mdh).

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 14,7 MDH (soit 7,8%) sur l'exercice, due principalement à celle des commissions apporteurs de 4,7 MDH, des frais de communication de 2,1 MDH et des charges d'entretien et maintenance de 1,5 MDH.

La dotation consolidée enregistre une hausse de 48,3% pour s'établir à 59,9 MDH.

## 2. Comptes sociaux : Comptes de résultat de SOFAC

Chiffres en MDH	déc-18	déc-19	Variation	
			MDH	%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>404,4</b>	<b>451,3</b>	<b>46,9</b>	<b>11,6%</b>
Marge d'intérêt	328,6	377,7	49,1	14,9%
Marge sur commissions	75,8	73,6	-2,2	-2,9%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>189,6</b>	<b>203,3</b>	<b>13,7</b>	<b>7,2%</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>214,8</b>	<b>248,0</b>	<b>33,1</b>	<b>15,4%</b>
Coût du risque	40,4	59,9	19,5	48,3%
<b>Résultat courant</b>	<b>174,4</b>	<b>188,1</b>	<b>13,7</b>	<b>7,8%</b>
Autres dotations	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>65,1%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-7,7</b>	<b>-4,2</b>	<b>3,5</b>	<b>-45,8%</b>
Impôts	61,0	64,2	3,2	5,3%
<b>Résultat net</b>	<b>105,2</b>	<b>118,8</b>	<b>13,5</b>	<b>12,9%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>46,9%</b>	<b>45,1%</b>	<b>-1,83 pt</b>	

Le résultat net social affiche une hausse de 12,9% pour s'établir à 118,8 MDH à fin décembre 2019. Le produit net bancaire progresse, de sa part, de 11,6% à 451,3 MDH. Cette évolution découle de la hausse de la marge d'intérêts de 49,1 MDH (+14,9%), contre une baisse de la marge sur commission à hauteur de 2,2 MDH (-2,9%).

Les charges générales d'exploitation enregistrent une augmentation de 13,7 MDH (+7,2%), due principalement, à une hausse des commissions apporteurs de 4,7 MDH, des charges de communication de 2,1 MDH, de la masse salariale de 1,6 MDH et des charges d'entretien et maintenance de 1,5 MDH.

La dotation, en social constate une hausse de 48,3% pour se situer à 59,9 MDH. Elle intègre une dotation nette des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, de 60 MDH.

# SOFAC-Analyse du Résultat Financier

## 3 Comptes des filiales

### 3.1 SOFASSUR

SOFASSUR réalise un produit d'exploitation en progression de 14,1%. Cette croissance est le résultat de la bonne dynamique commerciale. Les charges d'exploitation s'établissent à 2 MDH en hausse de 44,4%, liée à l'évolution des charges du personnel.

Le résultat net s'établit à 23,4 MDH, en accroissement de 12,2%.

Chiffres en KDH	Réalizations		%
	déc-18	déc-19	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>31 352,56</b>	<b>35 785,15</b>	<b>14,1%</b>
Charges d'exploitation	1 408,38	2 033,43	44,4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>29 944,18</b>	<b>33 751,72</b>	<b>12,7%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>20 840,77</b>	<b>23 384,36</b>	<b>12,2%</b>

### 3.2 SOFAC STRUCTURED FINANCE (SSF)

SOFAC STRUCTURED FINANCE affiche un produit d'exploitation de 1,5 MDH pour sa première année d'activité. Les charges d'exploitation s'élèvent à 0,7 MDH, avec un résultat net de 0,7 MDH.

Chiffres en KDH	déc-19
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 500,00</b>
Charges d'exploitation	709,20
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>790,80</b>
<b>Résultat net</b>	<b>674,91</b>

# SOFAC-Analyse du Bilan Consolidé

## 1. Actif Consolidé

ACTIF en Kdh	déc-18 R	déc-19 R	EVL N VS N-1
Trésorerie (Caisse+banque)	27.906	24.217	-13,2%
Créances sur la clientèle	3.393.863	3.815.136	12,4%
Créances données en crédit-bail et en location	2.616.299	2.817.172	7,7%
Titres de transaction et de placement	199.961	399.960	100,0%
Autres actifs	258.049	304.926	18,2%
Immo incorporelles&corporelles	87.444	96.803	10,7%
<b>Total de l'Actif</b>	<b>6.583.521</b>	<b>7.458.214</b>	<b>13,3%</b>

L'actif s'est apprécié de 13%, sous l'effet de la progression de 12% des créances clients et celle des titres de transaction et de placement, de plus 100%.

## 2. Passif Consolidé

PASSIF (en Kdh)	déc-18 R	déc-19 R	EVL N VS N-1
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.542.314	1.371.489	-11,1%
Dépôts de la clientèle	1.775.701	1.773.462	-0,1%
Titres de créance émis	2.010.224	2.690.179	33,8%
Autres passifs	494.759	807.256	63,2%
Dettes subordonnées	130.000	130.000	0,0%
Fonds propres	630.522	685.828	8,8%
<b>Total du Passif</b>	<b>6.583.521</b>	<b>7.458.214</b>	<b>13,3%</b>

Comparativement à l'exercice de 2018, l'accroissement du passif est corollaire à :

L'augmentation de 34% des titres de créance émis, avec une régression générale de -11,1% des dettes envers les établissements de crédit et la progression de 63,2% des autres passifs, principalement due à la dette sur l'emprunt de titres.

Par ailleurs SOFAC s'inscrit, en conformité des dispositions de la loi 32-10 du code de commerce complétant la loi 15-95, relative au respect des délais de paiement stipulés.

# SOFAC-Indicateurs Financiers

---

## 1. Ratios financiers

Au regard de ces réalisations, les ratios financiers s'établissent comme suit :

- Le Ratio de fonds propres CET1 se situe à 9%.
- Le Ratio de fonds propres T1 s'établit, également, à 9%.
- Le Ratio de fonds propres total est de 13%.
- Le coût d'exploitation s'est amélioré de 3 Pbs par rapport à décembre 2018, avec un écart positif de 8 Pbs, par rapport au budget.
- Le coût du risque a augmenté de 6 Pbs, entre décembre 2018 et décembre 2019, avec un écart positif de 16 Pbs, par rapport au budget.
- Le coefficient d'exploitation s'est stabilisé autour de 43,3%, entre décembre 2018 et décembre 2019, avec un écart positif de 110 Pbs, par rapport au budget.

## 2. Résultat distribuable

Le Résultat Net de l'exercice est de **Cent dix-huit millions sept cent quatre vingt dix mille deux cent quatre vingt six dirhams et onze centimes 118 790 286,11.**

Ce résultat sera affecté, sous réserve de validation de l'Assemblée Générale Ordinaire, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice : 118 790 286,11 DH
- Report à nouveau antérieur : 114 668 433,47 DH
- Bénéfice distribuable : 233 458 719,58 DH
- Réserve légale : 0,00 DH
- Dividendes à distribuer : 78 400 560,00 DH

Soit **(40,58 dirhams par action).**

Le Report à nouveau après affectation est de : 155.058.159,58 DH

## SOFAC-Perspectives

---

En 2020, SOFAC devrait confirmer ses performances opérationnelles. Ainsi, les prévisions budgétaires 2020, tablent sur une amélioration de la part de marché, dans la catégorie automobile, tout en maintenant sa position dans celle des prêts personnels et plus particulièrement les clients bancaires et fonctionnaires.

SOFAC devrait maintenir, également, son leadership sur la clientèle retraitée.

Conformément aux orientations stratégiques, l'exercice 2020 devrait connaître la commercialisation des produits leasing SOFAC.

Les efforts de fidélisation et de rétention des clients devront aboutir à une maîtrise du taux de Churn (RPAT / Encours à échoir). Ainsi l'encours à échoir de SOFAC devrait continuer à s'accroître sur tous les segments de la clientèle.

En 2020, la stratégie de refinancement vise la réduction du coût, via 3 axes majeurs :

- Recourir aux financements structurés, comme alternative aux moyens de refinancement classiques, en tirant profit des avantages en termes de coûts et d'optimisation des fonds propres.
- Profiter des opportunités offertes par le marché de la dette privé et optimiser les charges de refinancement, en pilotant les tirages entre les maturités court et moyen terme.
- S'appuyer sur les opérations de Prêt - Emprunt de titres, comme instrument de refinancement à court terme.

L'année 2020 sera l'année de mise en place de la nouvelle vision stratégique, ainsi le projet de mise place de la ligne métier Leasing devrait être opérationnelle dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

SOFAC prévoit une croissance du PNB, sous l'effet conjoint de la hausse de l'encours et de l'amélioration de la marge financière.

Le coefficient d'exploitation devrait baisser en 2020, grâce à une meilleure optimisation des charges externes d'exploitation et par la maîtrise de la masse salariale.

Le coût du risque devrait se stabiliser, conformément, à la politique de risque de la Société. Par conséquent, le résultat net devrait évoluer sur l'exercice 2020.

## PARTIE II – PRESENTATION GENERALE DE SOFAC & COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS



## Communiqué du Conseil d'Administration

---

Le Conseil d'Administration de SOFAC réuni le Lundi 10 Février 2020, sous la présidence de Monsieur Lotfi SEKKAT, afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 et d'examiner l'activité de l'année.

SOFAC a maintenu son élan de développement en renforçant ses parts de marché et améliorant ses fondamentaux financiers. Elle renforce ainsi sa place en tant qu'opérateur de référence dans le secteur du crédit à la consommation. SOFAC compte également développer des nouvelles activités sur le marché du Leasing.

Durant l'année 2019, la production nette a maintenu sa forte progression enregistrant une hausse de plus de 11,3% pour atteindre 2,6 milliards de MAD. Quant à l'encours sain il s'est apprécié de 9.5% soit une part de marché 13% en hausse de 50 pbs.

Ces bonnes réalisations commerciales demeurent accompagnées par une stratégie maîtrisée du risque. En effet, grâce à une politique mesurée d'octroi de crédit et aux efforts de recouvrement, le taux de sinistralité reste contenu en dessous de la moyenne du marché ne dépassant pas 8,8 %.

Ainsi, SOFAC a pu maintenir en 2019 une progression à deux chiffres de son PNB pour atteindre 451 millions de MAD, soit une évolution de 11,6% par rapport à 2018. Son résultat brut d'exploitation s'est amélioré de 15,4% dépassant 247 millions, grâce notamment au maintien des efforts de rationalisation des charges d'exploitation. Le résultat courant s'est apprécié de plus de 7,8 % pour atteindre 188 millions de MAD.

Par conséquent, le résultat net s'établit à un niveau record soit 119 millions MAD, en hausse de 13,1% par rapport à l'exercice précédent et de plus de 12% en comparaison des prévisions budgétaires. Le résultat net consolidé a atteint 120 millions de MAD.

Au terme de la présentation, le Conseil d'Administration a validé le projet d'arrêté des comptes. Il a également marqué sa confiance quant aux nouvelles perspectives de développement.

# Commentaires des Dirigeants

---

## 1. Faits marquants

L'année 2019 a amorcé la mise en œuvre du plan stratégique 2019-2024. SOFAC a ainsi décroché l'agrément de BANK AL MAGHRIB pour l'élargissement de son activité au leasing, et devient, ainsi, le 1<sup>er</sup> opérateur du crédit à la consommation au Maroc, à opérer dans ce marché.

L'année 2019 a également, été marquée par des faits non moins importants:

- Hausse de la production du prêt personnel de 20% par rapport à 2018.
- Dividende reçu de Sofassur pour un montant de 20,8 MDH.
- Hausse du résultat net de 12% par rapport à l'exercice 2018.
- Mise en production du nouveau système d'instruction des crédits « INTAJ »
- Déploiement de la Gestion Pour Compte au profit du nouvel opérateur LLD « BADEEL ».
- Emissions BSF de 1,2 MMDH sur les maturités de 5 à 6 ans en marquant leurs spreads d'une baisse de 15 Pbs.
- Création de la filiale spécialisée dans la gestion des FPCT (Fonds de Placement Collectifs en titrisation), « SOFAC Structured Finance (SSF) » au capital de 2 MDH, détenu à 99.96% par SOFAC.
- Décision de distribution des dividendes pour un montant de 69 MDH.

## Renseignements à caractère général

---

<b>Dénomination sociale</b>	SOFAC
<b>Siège social</b>	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
<b>Téléphone</b>	05 22 42 96 96
<b>Télécopie</b>	05 22 42 96 00
<b>Site Web</b>	www.SOFAC.ma
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Conseil d'administration
<b>Date de constitution</b>	1947
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Registre de Commerce</b>	29.095 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	Article 3 des statuts : « La société est agréée en qualité de société de financement conformément aux dispositions du Dahir portant Loi n° 1-93-147 du

	<p>15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.</p> <p>Elle est habilitée à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet d'apporter son concours financier en vue de permettre à toute personne physique ou morale d'acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers.</p> <p>La société pourra réaliser cet objet soit seule, soit en participation tant au Maroc qu'à l'Etranger. Elle pourra, en vue de la poursuite de son objet, effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, constituer toutes sociétés ou associations sous quelque forme que ce soit, faire tous apports en nature et toutes souscriptions dans toutes sociétés existantes ou à créer. La société pourra concevoir, mettre en œuvre et utiliser tous instruments financiers et de crédit susceptibles de permettre ou de faciliter la réalisation desdites opérations.</p> <p>D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés ou simplement susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement »</p>
<b>Capital social au 31 décembre 2019</b>	193 200 000,00 dirhams
<b>Textes législatifs et réglementaires applicables à SOFAC</b>	<p>De par sa forme juridique, SOFAC est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, tel que modifié et complété.</p> <p>De par son activité, SOFAC est régie notamment par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit. De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son appel public à l'épargne, SOFAC est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposition de la loi n°43-12 du 13 mars 2013 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> <li>▪ Disposition de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;</li> <li>▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;</li> <li>▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2169-16 du 14 juillet 2016 ;</li> <li>▪ Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des</li> </ul>

	Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; <ul style="list-style-type: none"> <li>Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> </ul>
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca.
<b>Régime fiscal</b>	SOFAC est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%.  Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 20% pour la LOA et 10% pour le crédit à la consommation.
<b>Lieux de consultation des documents juridiques</b>	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de SOFAC sis à 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca

## Capital social

### 2. Composition du capital

Le capital social de SOFAC s'élève, au 31 décembre 2019, à 193 200 000 Dhs, divisé en 1 932 000 actions, intégralement libérées, d'une valeur nominale de 100 Dhs, toutes de même catégorie.

### 3. Historique du capital

Depuis la constitution de SOFAC, le capital social a enregistré les évolutions suivantes (\*) :

Date	Capital Initial	Nature de l'opération	Nombre d'action émises	Valeur nominale	Montant de l'opération (hors prime)*	Capital après l'opération*
1947	-	Constitution			-	6.000.000
22/11/1973	6.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	20 000	100	2.000.000	8.000.000
22/11/1973	8.000.000	Augmentation de capital en numéraire	20 000	100	2.000.000	10.000.000
04/06/1976	10.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	15.000.000
15/10/1981	15.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	20.000.000
15/04/1987	20.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	100 000	100	10.000.000	30.000.000
13/06/1989	30.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	150 000	100	15.000.000	45.000.000
13/06/1989	45.000.000	Augmentation de capital en numéraire	50 000	100	5.000.000	50.000.000

Source : SOFAC - (\*) : En dhs

16/05/1991	50.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	250 000	100	25.000.000	75.000.000
08/12/2003	75.000.000	Augmentation de capital en numéraire	666 664	100	66.666.400	141.666.400
11/05/2015	141.666.400	Augmentation de capital en numéraire	242 857	100	24.285.700	165.952.100
20/09/2016	165.952.100	Augmentation de capital en numéraire	272 479	100	27.247.900	193.200.000

La société a été constituée en 1947. En 1963, la société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu depuis l'introduction en bourse de SOFAC en 1973, pour porter le capital à 193 200 000 Dhs. A fin 2013, SOFAC s'est retirée de la cote de la Bourse de Casablanca en 2013, à travers une offre publique de retrait portant sur les 12.326 actions constituant le flottant en Bourse.

En 2015, SOFAC a réalisé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 242 857 actions nouvelles au prix de 350 Dhs soit une prime d'émission de 250 Dhs.

La dernière opération sur le capital date de 2016, réalisée à travers une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 272 479 actions nouvelles au prix de 367 Dhs soit une prime d'émission de 267 Dhs. L'opération avait pour objectif d'accompagner le développement de l'activité de SOFAC, en restant conforme aux exigences des ratios prudentielles de Bank Al Maghrib.

A ce jour, Le capital social de SOFAC s'élève à 193.200.000 Dhs.

## 4. Evolution de l'actionariat

### a. Historique et structure de l'actionariat

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019	
Actionnaires	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CIH Bank	1 099 947	66,28%	1 280 956	66,30%	1 280 956	66,30%	1 281 010	66,30%	1 281 010	66,30%
BARID AL MAGHRIB	556 683	33,54%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%	648 241	33,55%
Divers actionnaires	2 891	0,17%	2 803	0,14%	2 803	0,14%	2 749	0,14%	2 749	0,14%
<b>TOTAL</b>	<b>1 659 521</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 932 000</b>	<b>100%</b>

Source : SOFAC

Depuis l'année 1999, le groupe CDG était l'actionnaire de référence de la société SOFAC.

En juillet 2007, la CDG a procédé à une cession de 35% du capital de SOFAC au profit de BARID AL MAGHRIB.

Cette opération a fait de BARID AL MAGHRIB un nouvel actionnaire de référence au côté du groupe CDG et a permis d'enclencher un partenariat de choix avec ce nouvel actionnaire.

Le 31 Décembre 2011, la CDG a cédé sa participation dans le capital de SOFAC au CIH Bank.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique du CIH Bank, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...). Ainsi, il a été décidé que :

- ✓ Le CIH Bank cède ses participations dans les différents actifs hôteliers à la CDG.
- ✓ Le CIH Bank acquiert les parts de la CDG dans le capital social des sociétés SOFAC et MAROC LEASING.

Cette stratégie a été amorcée par l'acquisition en Mars 2011 de la totalité de la participation de la CDG dans la société MAROC LEASING (34%).

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, le CIH Bank a lancé une offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur les titres SOFAC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'offres publiques sur le marché boursier.

Au 31 décembre 2019, le CIH Bank détient 66,30% du capital et des droits de vote de SOFAC.

## 5. Actionnariat actuel

A ce jour, l'actionnariat de SOFAC se présente comme suit :

	31/12/2019		
	Nombres d'actions et droits de vote détenus	% de capital	% des droits de vote
CIH Bank	1 281 010	66,30%	66,30%
BARID AL MAGHRIB	648 241	33,55%	33,55%
Divers actionnaires	2 749	0,14%	0,14%

## PARTIE II- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# **SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC » S.A**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2019**



Aux actionnaires  
Société de Financement d'Achats à Crédit "SOFAC" S.A  
57, Bd Abdelmoumen  
Casablanca  
Maroc

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Mandat de gestion liant SOFAC à SOFAC STRUCTURED FINANCE « SSF »**

##### **Parties concernées:**

SOFAC et SSF, SOFAC étant actionnaire de SSF.

##### **Nature et objet de la convention:**

SOFAC a mandaté SOFAC STRUCTURED FINANCE, en tant que conseiller, afin de l'accompagner dans la structuration et la mise en place des fonds de Placement Collectif en Titrisation et l'élaboration de toute documentation juridique destinée aux investisseurs et aux autorités de régulation concernées ainsi que toutes les démarches de validation y afférentes.

##### **Modalités essentielles:**

Cette convention a pris effet le 30 décembre 2019.

##### **Montant des prestations fournies ou reçues:**

Le montant des prestations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1.500.000 MAD HT.

Aucun montant n'a été décaissé en 2019 au titre de cette convention.

## **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

### **2.1 Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte d'AL BARID BANK**

#### **Parties concernées:**

SOFAC et AL BARID BANK. Les deux sociétés ont un actionnaire commun (Poste Maroc).

#### **Nature et objet de la convention:**

Cette convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC. Ainsi SOFAC assurera la gestion pour le compte en mettant à la disposition d'AL BARID BANK son savoir-faire en matière de crédits à la consommation.

AL BARID BANK, quant à elle, distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.

#### **Modalités essentielles:**

Cette convention a pris effet le 03 Juin 2013.

#### **Montant des prestations fournies ou reçues:**

Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à 22.860.765,74 MAD HT.

Le montant encaissé en 2019 au titre de cette convention est de 17.819.007,11 MAD TTC.

### **2.2 Convention de recouvrement avec le CIH**

#### **Parties concernées:**

SOFAC et CIH, CIH étant actionnaire de SOFAC.

#### **Nature et objet de la convention:**

Cette convention a pour objet la sous-traitance de la gestion des relances téléphoniques des clients ayant des impayés inférieurs ou égale à 4 échéances. Ainsi, SOFAC assure la gestion des relances téléphoniques des clients en mettant à la disposition du CIH son savoir-faire en matière de démarchage téléphonique dans le domaine du recouvrement. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de SOFAC tenu le 27 mai 2013.

#### **Modalités essentielles:**

Cette convention a pris effet en Janvier 2013.

#### **Montant des prestations fournies ou reçues:**

Le montant de prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à 874.621,50 MAD HT.

Le montant de 1.527.220,54 TTC a été encaissé en 2019.

### **2.3 Convention de gestion des crédits à la consommation pour le compte de CIH**

#### **Parties concernées:**

SOFAC et CIH, CIH étant actionnaire de SOFAC.

**Nature et objet de la convention:**

Cette convention a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC.

Ainsi, SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition de CIH son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.

CIH BANK distribuera les crédits et portera leurs encours sur les livres.

**Modalités essentielles:**

Cette convention a pris effet le 03 juin 2014.

**Montant des prestations fournies ou reçues:**

Le montant de prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à 13.833.781,74 MAD HT pour la commission de gestion et 1.976.254,54 HT pour la commission de recouvrement.

Le montant encaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à 30.156.208,67 TTC.

**2.4 Convention de partenariat conclue avec Poste Maroc**

**Parties concernées:**

SOFAC et Poste Maroc, Poste Maroc étant actionnaire de SOFAC.

**Nature et objet de la convention:**

Ladite convention a pour objet la conception, la distribution, la gestion et la promotion, en commun, des produits de crédits à la consommation proposés par les agences de Poste Maroc et financés par SOFAC, avec transmission continue et réciproque de savoir-faire et assistance technique et commerciale.

**Modalités essentielles:**

Cette convention a pris effet en septembre 2007.

**Montant des prestations fournies ou reçues:**

Le montant des commissions constatées en charges au 31 décembre 2019 s'élève à 826.019,16 MAD HT.

Le montant décaissé au titre de cette convention en 2019 s'élève à 784.775,90 MAD TTC.

**2.5 Rémunération d'administrateurs**

**Parties concernées :**

SOFAC, Membres du Conseil d'Administration de SOFAC

**Instances ayant autorisé l'opération :**

Conseil d'Administration du 13 février 2017

**Conditions et modalités de rémunération :**

Le Conseil d'Administration du 13 Février 2017, autorise la rémunération des administrateurs membres des comités suivants :

- Le Comité de Nomination et de Rémunération,
- Le Comité Stratégique,
- Le Comité d'Audit.

✓ Eligibilité : Tout administrateur membre d'un des trois comités précédents ou de tout comité venant à être créé par le Conseil d'Administration et ne rentrant pas dans le champ de l'exclusion suivante.

✓ Exclusion : Ne bénéficient pas de cette rémunération :

- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe C.I.H ;
- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe BARID AL MAGHRIB.

✓ Montant de la rémunération :

- En tant que membre d'un comité : 8.000 MAD brut /séance de comité ;
- En tant que Président d'un comité : 10.000 MAD brut /séance de comité.

✓ Règle d'attribution :

- Participation à la réunion du comité sous forme physique, par visio-conférence ou par messagerie,
- La participation est justifiée par feuille de présence signée.

✓ Champ d'application :

- Application au titre de l'activité des comités de l'exercice 2017 et des années postérieures.

✓ Formalisme de mise en œuvre :

- Le paiement se fait par SOFAC, à la fin de chaque trimestre civil, sur la base des feuilles de présence dûment signées.
- Cette rémunération est portée aux charges de SOFAC.
- Elle donne lieu aux prélèvements fiscaux en vigueur.

#### **Montant des prestations fournies ou reçues :**

Le montant comptabilisé en charges en 2019 et payé aux administrateurs s'élève à 16.000 MAD.

Casablanca, le 12 février 2020

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**Fidaroc Grant Thornton**  
**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International (SA)  
47, Rue Alal Ben Abdellah - Casa  
Tél : 0522 54 49 00 - Fax : 0522 29 66 70  
**Rachid BOUMEHRAZ**  
Associé

**Coopers Audit Maroc S.A**  
**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca \*  
Tél: 0522 41 14 70 - Fax: 0522 27 47 31  
**Abdellah LAGHCHAQUI**  
Associé

## PARTIE III– COMPTES ANNUELS SOCIAUX











## PARTIE IV– COMPTES ANNUELS CONSOLIDES







## PARTIE V- ETAT DES HONORAIRES

### Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

	COOPERS AUDIT MAROC S.A						Fidaroc Grant Thornton						Total
	Montant /Année			Pourcentage/Année			Montant/Année			Pourcentage/Année			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Conunissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	253.680,00	254.376,00	256.932,00	100%	55%	100%	168.000,00	192.000,00	300.000,00	100%	48%	53%	1.424.988,00
Emetteur	253.680,00	254.376,00	256.932,00	100%	55%	100%	168.000,00	192.000,00	300.000,00	100%	48%	53%	1.424.988,00
Filiales													
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	204.000,00	-	0%	45%	0%	-	204.000,00	264.000,00	0%	52%	47%	672.000,00
Emetteur		204.000,00		0%	45%	0%		204.000,00	264.000,00	0%	52%	47%	672.000,00
Filiales													
<u>Autres prestations rendues</u>													
Emetteur													
Filiales													
Total général	253.680,00	458.376,00	256.932,00				168.000,00	396.000,00	564.000,00				2.096.988,00

## PARTIE VI– RAPPORT ESG



Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux, SOFAC est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Envisagée comme un gage de progrès et de pérennité, elle se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires et plus largement la société civile et l'environnement au sein desquels toutes ces parties évoluent.

Dans le cadre de sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, SOFAC s'engage à :

- Respect environnemental (changement climatique)
- Innovations sociétales
- Satisfaction client
- Ethique et gouvernance
- Employeur responsable

## 1. Environnement

SOFAC, de par son activité (société de financement) et à travers la digitalisation de ses services ne présente aucun impact significatif sur l'environnement, et par conséquent ne dispose pas de mesures pour évaluer les impacts environnementaux de son activité.

Néanmoins, les activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont celles de consommation d'énergie, de déplacements professionnels ou celles en lien avec les déchets.

La société est soucieuse de mener une politique environnementale globale volontariste, ce qui se traduit par la mise en place de différents axes d'interventions visant à réduire et maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement notamment :

### **Réduction de la consommation d'énergie :**

- Généralisation de l'utilisation d'un éclairage à basse consommation au sein des bâtiments SOFAC, permettant de réduire la consommation d'énergie.
- Mise en place d'un système VRV (Volume de Réfrigérant Variable) qui ajuste en continu le volume réfrigérant en fonction des besoins exacts en matière de chauffage ou de rafraîchissement zone par zone, pour un confort et une efficacité énergétique optimale.
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Consolidation de l'infrastructure système en une plateforme virtuelle, permettant de réduire fortement la consommation énergétique liée à l'hébergement des serveurs.
- Application de la politique verte en matière d'achats d'ordinateurs et de serveurs (équipements à basse consommation électrique).

### **Réduction des déplacements professionnels**

- Installation de systèmes de visioconférences pour éviter les déplacements dans le cadre de réunions internes.
- Développement du système de formation en e-learning pour réduire les séances en présentiel.

### **Sensibilisation auprès des collaborateurs, clients et partenaires :**

SOFAC montre l'exemple à ses interlocuteurs en incorporant à la signature de l'ensemble de ses collaborateurs la mention « SOFAC s'engage pour la protection de l'environnement. N'imprimez ce document que si c'est nécessaire. » Ou encore auprès de ses interlocuteurs étrangers la version anglaise « SOFAC commîtes to environmental protection. Be kind to our planet and print this email only when necessary ».

### **Gestion des déchets**

- Intervention d'organismes spécialisés pour le traitement des déchets électroniques et cartouches d'impression.
- Traçage des cartouches afin de garantir le recyclage.
- Gestion du matériel informatique en fin de vie en collaboration avec une association ayant pour mission de démanteler et revaloriser le matériel informatique usagé.
- Equipement des bâtiments centraux de poubelles de tri.
- Mise en place d'une politique de valorisation des déchets, par exemple pour nos archives.

### **Réduction de la consommation de papier**

- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en recto/verso, 2 slides par page, ainsi qu'en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.
- Numérisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne).

## **2. Social**

SOFAC a mis en place un référentiel Métiers qui a pour objectif d'allier valorisation de la performance et développement professionnel. Celui-ci définit et décrit de façon précise les rôles et les compétences des métiers et emplois de l'entreprise ainsi que les différents niveaux auxquels ils sont exercés.

C'est à partir de là qu'est déclinée la stratégie RH couvrant le recrutement, l'intégration, en passant par la formation, la gestion des mobilités, l'administration RH, la communication interne et la gestion sociale :

- **Le Recrutement** : grâce à une démarche active tenant compte des enjeux du marché du travail, SOFAC fait preuve de beaucoup d'application dans la détection des besoins, le choix des profils appropriés et le suivi des nouvelles recrues jusqu'à leur totale intégration.

- **L'Évolution** : L'évolution au sein de l'entreprise est une étape importante dans le parcours professionnel. Aussi, offrir des perspectives attractives d'évolution de carrières à ses collaborateurs est primordial.

L'objectif de SOFAC est d'accompagner les collaborateurs dans le cadre d'une approche constructive d'amélioration via l'écoute, l'implication et la recherche des meilleurs aboutissements en termes de gestion de carrières

- **L'Amélioration de la vie sociale des collaborateurs** : SOFAC s'assure du bien-être de ses collaborateurs : Couverture sociale, prestations du fonds d'urgence et solidarité, centres de vacances, offres conventionnées avec des salles ou clubs de sport, conventions avec des hôtels et agences de voyages...
- **La Santé des collaborateurs** : SOFAC a organisé plusieurs événements liés à la santé et au bien-être : La campagne de vaccins contre la grippe, La campagne de don du sang...
- **L'Égalité homme/femme** : SOFAC à travers son processus RH veille à n'introduire aucun critère de discrimination des candidats ou des collaborateurs : A cet effet la parité homme/femme est au cœur des priorités de la société.
- **Schéma d'intéressement des collaborateurs** : SOFAC prévoit un schéma d'intéressement pour ses collaborateurs Front (Commercial et recouvrement) basé sur une prime trimestrielle, indexée à un barème calculé en fonction des taux de réalisations des objectifs de ventes et de recouvrement. Les salariés de SOFAC ne participent pas à un schéma d'intéressement du capital.
- **La rémunération** : SOFAC veille à assurer un traitement juste et équitable pour l'ensemble de ses collaborateurs. Le système de rémunération de SOFAC repose sur une partie fixe et une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs.
- **La Formation** : SOFAC offre à ses collaborateurs des occasions de formation continue tout au long de leur carrière, afin de développer l'expertise, la transversalité et la transférabilité des compétences, qu'elles soient techniques ou managériales.

L'engagement de SOFAC est de mettre à la disposition de chacun les moyens et les outils pour améliorer ses performances et parfaire ses connaissances. C'est dans ce sens que, chaque année, un budget est consacré à ce volet. En faisant appel à des cursus courts, longs ou encore des formations pointues et ciblées pour accompagner chaque collaborateur dans son parcours métier.

A fin 2019, les principales réalisations de SOFAC sur le volet social se présentent comme suit :

- La mise en place du module gestion du temps et des accès GTA sur AGIRH,
- La mise en œuvre de l'horaire flexible pour l'ensemble des collaborateurs,
- L'automatisation du processus de recrutement via le portail SOFAC,
- L'organisation de l'événement SOFAC BOTOLA, au profit des salariés,
- La Création du COS SOFAC ayant pour vocation de gérer les œuvres sociales et améliorer le bien-être du personnel, à travers l'attribution de multiples avantages sociaux, tels que :
  - Les offres de logements de vacances;
  - Les primes événementielles ;
  - Les dons sociaux ;
  - La subvention au pèlerinage/Omra ;

- Les tarifs préférentiels dans le cadre de conventions négociées ;
- L'organisation des activités sportives et culturelles ;
- La facilitation de l'acquisition d'équipements divers.

#### a. Effectif :

##### Répartition par nature du contrat de travail :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
CDI	307	323	325	5,21%	0,62 %
CDD	3	4	3	4,34%	-25%
ANAPEC	20	20	16	-	-20%
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>347</b>	<b>344</b>	<b>5,15%</b>	<b>-0,86%</b>

Source : SOFAC

Au terme de l'exercice 2018, le nombre de collaborateurs ayant un contrat CDI enregistre une hausse de 5,21% pour s'établir à 323 collaborateurs contre 307 en 2017.

Au terme de l'exercice 2019, plus de 90% des collaborateurs ont un contrat à durée indéterminé, Le nombre de collaborateurs ayant un CDI s'est établi à 325 contre 323.

##### Répartition par catégorie

CSP	2017		2018		2019		Var 17/18		Var 18/19	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Directeurs	1	8	1	8	2	9	-	-	100%	13%
Cadres	40	69	48	70	49	71	20%	1,45%	2,08%	1%
Employés	105	107	105	115	99	114	-	7,48%	-5,71%	-0,87%
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>184</b>	<b>154</b>	<b>193</b>	<b>150</b>	<b>194</b>	<b>5,48%</b>	<b>4,89%</b>	<b>-2,60%</b>	<b>0,52%</b>
<b>Effectif</b>	<b>330</b>		<b>347</b>		<b>344</b>		<b>5,15%</b>		<b>-0,86%</b>	
Taux d'encadrement	28%	42%	32%	40%	34%	41%	+4 Pts	-2 Pts	+2 Pts	+1 Pt

Source : SOFAC

En 2018, l'effectif de la société de financement est de 330 personnes, composé à 63,4% d'employés (105 femmes vs 115 hommes). Le taux d'encadrement moyen à fin 2018 est de 36,1% en hausse de 1,1 point par rapport à l'année précédente.

En 2019, l'effectif de SOFAC est composé à 61,9% d'employés (99 femmes vs 114 hommes). Le taux d'encadrement moyen à fin 2019 est de 37,6% en hausse de 1,5 points par rapport à l'année précédente.

##### Répartition de l'effectif par sexe :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Femmes	146	154	150	5,48%	-2,59%
Hommes	184	193	194	4,89%	0,51%
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>347</b>	<b>344</b>	<b>5,15%</b>	<b>-0,86%</b>

Source : SOFAC

En 2018, l'effectif de SOFAC est constitué à 44% de femmes et à 56% d'hommes.

Au titre de l'exercice 2019, SOFAC compte à son effectif 150 femmes et 194 hommes.

### Répartition de l'effectif par ancienneté :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
0-2 ans	140	137	113	-2,14%	-17,52%
3-5 ans	74	64	76	-13,51%	18,75%
6-10 ans	66	94	100	42,42%	6,38%
11-15 ans	29	32	34	10,34%	6,25%
+15 ans	21	20	21	-4,76%	5,00%
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>347</b>	<b>344</b>	<b>5,15%</b>	<b>-0,86%</b>

Source : SOFAC

### b. Indicateurs :

#### Turn-over :

Année	Personnel permanent			Taux TO[1] <sup>1</sup>	
	Recrutements	Départs <sup>2</sup>	Effectif global	Turn-over arrivées	Turn-over départ
2017	68	22	330	21%	8%
2018	51	34	347	16%	10%
2019	57	60	344	16,56%	17,44%

Source : SOFAC

A fin 2018, le turn-over arrivé est de 16% contre un turn-over de départ de 10% pour une augmentation globale de l'effectif de 17 personnes.

A fin 2019, le turn-over arrivé est de 16,56% contre un turn-over de départ de 17,44% pour une quasi-stagnation de l'effectif à 344 collaborateur.

#### Ventilation du recrutement par catégorie :

	2017	2018	2019	Var 17/18	Var 18/19
Cadres	48	29	9	-39,58%	-68,9%
Non cadres	16	14	48	-12,50%	>100%
<b>Total recrutement</b>	<b>64</b>	<b>43</b>	<b>57</b>	<b>-32,81%</b>	<b>32,55%</b>

Source : SOFAC

## 3. Autres aspects de la démarche RSE

### Le respect de l'intérêt des clients

Le respect de l'intérêt des clients réside dans la capacité à être le partenaire privilégié et préféré des clients. Pour mériter la confiance des clients, il faut toujours agir de sorte à protéger leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et la réglementation en vigueur.

1 Turn-over arrivés : Recrutement / effectif global

Turn-Over départ : départ/effectif global

2 Les départs intègrent les démissions, licenciements et départs à la retraite

Comprendre les besoins des clients est une obligation qui implique la responsabilité de toujours chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des clients afin de leur fournir les produits et services adaptés.

Le traitement équitable des clients doit être garanti et on attend de la SOFAC d'agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des clients, ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un client, et accompagner les clients en difficulté financière pour trouver une solution à leur situation qui convienne à toutes les parties.

Protéger les intérêts des clients est un engagement fort, et cela implique de connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels la SOFAC exerce ses activités ; de concevoir des produits servant les intérêts des clients et d'appliquer des tarifs justes

#### **Sécurité financière :**

SOFAC a menée plusieurs campagnes de sensibilisation à ces collaborateurs pour impliquer son personnel à soutenir l'entreprise dans son combat de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption et le financement du terrorisme.

#### **Concurrence loyale et intègre**

SOFAC s'est engagée à promouvoir une concurrence libre et loyale, ce qui implique le devoir de ne jamais chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales.

SOFAC veille à éviter les affirmations publicitaires mensongères ainsi que les omissions, pratiques trompeuses, fallacieuses ou déloyales.

De par son activité, SOFAC ne couvre pas les autres aspects de la démarche RSE notamment l'impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics ainsi que l'impact économique et social de l'activité sur les populations riveraines ou locales.

A noter que SOFAC, n'exerce pas d'activité ayant un impact sur l'environnement et par conséquent ne fait l'objet d'aucun litige relatif à une problématique d'ordre environnemental.

## **4. Gouvernance**

### **4.1 Assemblées générales**

Selon l'article 24 des statuts de SOFAC, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du SOFAC sont conformes à la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée

Les dispositions statutaires de SOFAC, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

#### **a. Mode de convocation – Article 25**

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent être convoquées en cas d'urgence par :

- Les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les liquidateurs ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation. A noter que les convocations doivent être faites dans un journal d'annonces légales au moins 30 jours francs avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

#### **b. Conditions d'admission – Article 27**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou par un ascendant ou un descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

#### **c. Condition d'exercice du droit de vote – Article 30**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Si des actions sont soumises à usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales Extraordinaires. Au cas où des actions seraient remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur. Les actions qu'il détient en gage aux lieux, sous la forme et dans le délai indiqué dans l'avis de convocation

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou par un ascendant ou un descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée. Toutefois, le scrutin peut être réclamé soit :

- Par le Conseil d'Administration ;
- Par les actionnaires représentant au moins le quart du capital, à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration ou à l'Autorité convocatrice deux jours francs au moins avant la réunion.

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.

Par ailleurs, les statuts de SOFAC ne prévoient aucune disposition concernant les conditions d'exercice du droit de vote double.

#### **d. Règles de quorum et de majorité pour les AGO et AGE – Article 30, 32 et 33**

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.

#### **e. Bureau de l'Assemblée – Article 29**

L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration et, à défaut par l'Administrateur délégué par le Conseil pour le remplacer.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions.

Les membres du Bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et, enfin, de veiller à l'établissement du procès-verbal.

#### **f. Procès-Verbaux – Article 31**



Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité de la délibération.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs font foi s'ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué temporairement pour suppléer le Président empêché, ou par le Directeur Général et le Secrétaire conjointement, ou, après dissolution de la Société, par un liquidateur, conformément aux stipulations de l'article 54 de la loi.

## **4.2 Organes d'administration**

### **a. Dispositions statutaires**

Les statuts de la société stipulent les principales dispositions ci-après, relatives aux organes d'administration de la société :

#### **- Durée de fonction des administrateurs**

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années au plus, comme stipulé dans l'article 16 des statuts de la société SOFAC.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice de son mandat et tenue dans l'année qui suit.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, même si cette question n'est pas prévue à l'ordre du jour.

#### **- Pouvoirs du Conseil**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

#### **- Réunion et délibérations**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales.

Les procès-verbaux sont dressés par le Secrétaire et signés par le Président de séance et par un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

#### **4.3 Composition du Conseil d'Administration**

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, la société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner le représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente : Si celle-ci révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

En outre, le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

A ce jour, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

*\* L'AG du 23 mars 2020 a ratifié la cooptation de M. Lotfi SEKKAT en remplacement de M. RAHHOU pour la durée restant à courir à son prédécesseur.*

*\*\* Changement du représentant du CIH lors du CA du 11/06/2019 : M. ZOUBIR en remplacement de M. SEKKAT.*

Membres	Fonctions au sein du CA	Date de nomination par l'AG	Date de renouvellement par l'AG	Date d'expiration du mandat
<b>Monsieur Lotfi SEKKAT *</b> Président du Conseil d'Administration de CIH Bank	Président	23/03/2020	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
<b>Le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank)**</b> , représenté par Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement	Administrateur	29/05/2012	09/05/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
<b>BARID AL MAGHRIB</b> , représenté par Monsieur Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de BARID AL MAGHRIB	Administrateur	24/05/2010	20/09/2016	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
<b>Monsieur Khalid BENALLA***</b> Directeur Général Adjoint en charge en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK	Administrateur	23/03/2020	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2021
<b>Monsieur Morad MIMOUNI</b> Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Financement et d'Investissement du CIH Bank	Administrateur	29/05/2012	07/09/2015	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
<b>Monsieur Youssef BELHADJ</b> Membre du directoire, en charge de la banque commerciale, des achats, des moyens généraux et du capital humain - Al BARID Bank	Administrateur	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2020
<b>Monsieur M'Hamed MOUSSAOUI</b> Membre du Directoire et Directeur Pôle Support et activités de marché - BARID AL MAGHRIB	Administrateur	30/11/2012	27/03/2017	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Monsieur Larbi BELARBI</b> Président Directeur Général de la SOMACA	Administrateur indépendant****	22/02/2012	26/03/2018	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2023
<b>Madame Samia BOUCHARB</b>	Administrateur Indépendant****	26/03/2018	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2022
<b>Monsieur Jamal LEMRIDJ</b>	Administrateur Indépendant****	25/03/2019	NA	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2024

\*\*\* L'AG du 23 mars 2020 ratifie la nomination de la cooptation de M. Khalid BENALLA en remplacement de M. Younes ZOUBIR pour la durée restant à courir à son prédécesseur.

\*\*\*\* Les critères d'indépendance des administrateurs correspondent aux exigences réglementaires

### Critères d'indépendance et parité homme / femme des membres du CA :

SOFAC a trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, en respect de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al Maghrib qui prévoit que le tiers du conseil soit constitué d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SOFAC intègre une seule femme en tant qu'administrateur, en la personne de Madame Samia BOUCHARB et ce depuis 2018.

#### Qualification et expérience des membres du CA :

#### **M. Lotfi SEKKAT- Président du Conseil d'Administration de SOFAC**

Né en 1964, M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Mai 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. SEKKAT a été nommé président du Conseil d'Administration de SOFAC en date du 11/06/2019, à l'issue de la démission de M. Ahmed RAHHOU étant appelé à exercer d'autres responsabilités.

En plus de ses mandats de PDG du CIH Bank et de Président du Conseil d'Administration, M. Lotfi SEKKAT est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
MAROC LEASING	Vice-Président du Conseil d'Administration
UMNIA BANK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Président du Conseil d'Administration
ATLANTA	Administrateur
CGEM	Président de la fédération du secteur bancaire et financier

Source : SOFAC

#### **M. ZOUBIR Younes – Représentant du CIH Bank**

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne.

En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle Finances. Aujourd'hui, M.ZOUBIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

En plus de son mandat de représentant du CIH Bank au sein du Conseil d'Administration de SOFAC, M. Younes ZOUBIR est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
LE TIVOLI	Administrateur
GHOSN ENNAKHIL	Administrateur
LES HOTELS MAHD SALAM TWO	Administrateur
UMNIA BANK	Administrateur
LANA CASH	Administrateur
MAROC LEASING	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Khalid BENALLA - Administrateur intuitu-personae**

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels avant d'être promu en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

En plus de son mandat d'administrateur à SOFAC, M. Khalid BENALLA est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
UMNIA BANK	Membre du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Membre du Conseil d'Administration

Source : SOFAC

### **M. Morad MIMOUNI- Administrateur intuitu-personae**

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre CIH Bank comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale à CIH Bank.

Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre CIH Bank en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Morad MIMOUNI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AJAR INVEST	Administrateur
MAGHREB TITRISATION	Administrateur
SOFAC STRUCTURED FINANCE	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Youssef BELHADJ - Administrateur intuitu-personae**

M. BELHADJ a intégré AL BARID BANK en 2009 en tant que Directeur réseau, puis en 2012, où il a occupé le poste de Directeur du pôle ressources en charge du capital humain, organisation et AMOA, qualité Support et coordination poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2016 en qualité de Membre du directoire AL BARID BANK.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à Wafasalaf, et la BMCE BANK.

M. Youssef BELHADJ est titulaire d'un Master en Marketing stratégique, IAE Université de Toulouse 1.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. Youssef BELHADJ est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Membre du Directoire
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. M'HAMED EL MOUSSAOUI - Administrateur intuitu-personae**

M. EL MOUSSAOUI a intégré AL BARID BANK en 2010 en tant que Membre du Directoire en charge de l'activité Support, puis en 2013, où il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge de l'activité Commercial poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en 2015 en qualité de Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire en charge des activités Support et Activités de marché.

Antérieurement à sa nomination à AL BARID BANK, il a effectué son parcours professionnel à POSTE MAROC, où il a piloté, notamment plusieurs projets relatifs à la création de la filiale bancaire (Al Barid Bank), et auparavant, auprès des banques de références notamment Attijari Wafabank et Crédit du Maroc.

M M'HAMED EL MOUSSAOUI est Ingénieur diplômé de L'Ecole Hassania.

En plus de son mandat d'administrateur de SOFAC, M. M'Hamed ELMOUSSAOUI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Membre du Directoire
JAIDA	Représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI – Représentant de AL Barid Bank**

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI exerçait ses fonctions au sein d'Attijariwafa bank en tant que directeur général adjoint, responsable du pôle Services financiers spécialisés (SFS) qui est une Business Unit regroupant 6 filiales parabancaires, dont Wafasalaf, Wafacash, Wafa Immobilier et Wafabail. Il aura passé 19 ans au sein de ce groupe bancaire.

En 1999, il est promu Secrétaire général, membre du Comité de Direction de la Banque. Un an plus tard, il retourne à Wafasalaf, d'abord en tant que Directeur général, puis en qualité de président du Directoire, jusqu'à sa nomination en 2004 au Comité exécutif d'Attijariwafa bank.

En 2009, il est nommé directeur général de Poste Maroc, puis Président du conseil de surveillance d'Al Barid Bank.

M Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est titulaire d'un doctorat en statistiques de l'université Pierre-et-Marie-Curie

En plus de son mandat d'administrateur et représentant de BARID AL MAGHRIB, M. Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
AL BARID BANK	Président du Conseil de Surveillance et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
BARID MEDIA	Président du Conseil d'Administration de Barid Media S.A et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB S.A
SDTM	Président du Conseil d'Administration de SDTM
EMS CHRONOPOST INTERNATIONAL MAROC	Administrateur au Conseil d'Administration et représentant permanent de l'Administrateur BARID AL MAGHRIB
BARID CASH	Administrateur

Source : SOFAC

### **Mme. Samia BOUCHARB – Administrateur indépendant**

Ayant cumulé une expérience de plus de 25 ans, en matière de pilotage stratégique Mme Samia BOUCHARB a fait ses armes dans les plus grandes références mondiales du marketing : Johnson & Johnson, Procter & Gamble, Coca Cola.

Dans cette dernière, elle se voit confier en 2002, la direction générale de Coca Cola Maroc, et des autres régions en Afrique Equatoriale, où elle occupe ensuite, en 2014 le Poste de Directeur Stratégique pour la Business Unit North et West Africa.

En 2016, Mme Samia BOUCHARB crée le cabinet de conseil stratégique In&Up, spécialisé en accompagnement et conseil en stratégie et marketing.

Mme Samia BOUCHAREB est titulaire d'un MBA de l'Université de ROCHESTER.

En plus de son mandat d'administratrice indépendante au sein de SOFAC, Mme. Samia BOUCHAREB est aussi administratrice des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
COCA-COLA COPORATION	Administrateur
IN&UP	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Jamal LEMRIDI - Administrateur indépendant**

M Jamal LEMRIDI a effectué son service civil à la compagnie nationale Royal Air Maroc de 1982 à 1984. Il rejoint la même année le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit agricole, où il a passé toute sa carrière jusqu'à en devenir directeur général en 2006.

M Jamal LEMRIDI est membre du Conseil d'affaires Maroco-Saoudien au sein de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

M Jamal LEMRIDI, 62 ans, est diplômé de l'Ecole centrale de Paris (1980) et de l'ENSAE Paris (1982).

En plus de son mandat d'administrateur indépendant au sein de SOFAC, M. Jamal LAMRIDI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE MAROCAINE	Administrateur
CMI	Administrateur
J.L CONSEILS ET SERVICES	Administrateur

Source : SOFAC

### **M. Larbi BELARBI – Administrateur indépendant**

M. Larbi BELARBI a débuté son parcours en 1981, en intégrant le groupe canadien «Mallette Benoît » Montréal comme Consultant, puis le Groupe Mittal (ISPAT) spécialisé dans la sidérurgie et la haute technologie, en tant que Directeur Marketing et Administration Sidbec Amérique du nord.

En 1996, Larbi BELARBI se voit confier la Direction de la Chaîne de Télévision Marocaine (2M), En Août 2001, il est nommé Président Directeur Général de la SOMACA.

En juillet 2008, M. Belarbi a été nommé Conseiller du Président de la région EUROMED Afrique du groupe Renault. Il a lancé, en tant que Président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile (AMICA), la première Convention d'affaires automobile dans le bassin méditerranéen, Automotive Meetings Tangier-Med 2008, avec pour ambition de promouvoir le développement stratégique de l'industrie automobile nationale.

M.BELARBI était également président du Comité Académique de l'Université Al Akhawayn Ifrane, et Vice-Président de l'Association Marocaine de l'Intelligence Economique. Il est membre du conseil économique et social et est administrateur de plusieurs sociétés publiques et privées.

M. BELARBI est Diplômé du 3ème cycle de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, MBA HEC Paris. Il a suivi une formation complémentaire dans la Direction des Entreprises à l'Université Stanford aux U.S.A. et dans le leadership à l'Insead.



En plus de son mandat d'administrateur indépendant de SOFAC, M. Larbi BELARBI est aussi administrateur des entités suivantes :

Dénomination sociale	Qualité
SOCIETE MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS AUTOMOBILES	Administrateur
SIAB	Administrateur
ATLAMED	Administrateur
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AUTOMOBILES	Administrateur
LBL CONSULTING	Administrateur

#### 4.4 Comités émanant du Conseil d'Administration<sup>3</sup> :

##### - Comité d'audit

Conformément à la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 4/W/14 du 30 Octobre 2014 relative au contrôle interne, le comité d'audit a pour mission d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le comité d'audit relève directement du conseil d'administration de SOFAC qui en détermine les modalités de fonctionnement et auquel il rend compte.

Au 31 décembre 2019, le comité d'audit est présidé par Monsieur Jamal LEMRIDI et composé de :

- Monsieur YOUNES ZOUBIR, Directeur Général Adjoint du CIH Bank en charge des finances, moyens et traitement.
- Monsieur M'HAMED EL MOUSSAOUI, Directeur Général de Barid Al Maghrib et Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID Bank en charge des Activités Support et Activités de Marché,
- Monsieur MOURAD MIMOUNI, Directeur Général Adjoint en charge de la banque de Financement et d'Investissement de CIH Bank,
- Madame SAMIA BOUCHARB, Administrateur Indépendant (fondatrice et directrice de IN&UP).

Les principales missions et attributions du comité sont les suivants:

- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;

---

<sup>3</sup> Le mandat des membres des différents comités demeure valable tant qu'ils ont la qualité d'administrateurs. Les membres des comités peuvent être remplacés à tout moment, par simple décision du Conseil d'Administration. Le comité d'audit ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d'Administration, est à la charge du président dudit Comité.

Le comité d'audit se réunit au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité des risques**

Dans le cadre de la conformité avec les règles de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé en date du 11 février 2019, la séparation du Comité des Risques du Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2019, le comité des risques est présidé par Monsieur M'hamed EL MOUSSAOUI, Directeur Général de Barid Al Maghrib et Directeur Général Adjoint membre du Directoire d'AL BARID BANK en charge des Activités Support, Président du Comité des Risques et est composé de :

- Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Moyens et Traitements du CIH Bank,
- Monsieur Khalid BENALLA, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels du CIH Bank,
- Monsieur Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant.

Les principales missions et attributions du comité sont les suivantes:

- Conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

A noter que, la présentation de la synthèse des travaux du Comité et les avis et recommandations formulées au Conseil d'Administration, est à la charge du président dudit Comité.

Le comité des risques se réunit au moins une (1) fois par trimestre.

- **Comité stratégique**

Au 31 décembre 2019, le comité stratégique est présidé par Monsieur Lotfi SEKKAT – Président du Conseil d'Administration- et comprenant:

- Monsieur Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de Barid Al Maghrib,
- Monsieur Youssef BELHADJ, membre du Directoire Al Barid BANK, en charge de la Banque Commerciale, des Achats et Moyens Généraux et du Capital Humain,
- Monsieur Younes ZOUBIR, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, Moyens et traitements du CIH BANK,
- Monsieur Khalid BENALLA, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels à CIH BANK,
- Monsieur Larbi BELARBI, Administrateur Indépendant,
- Madame Samia BOUCHARB, Administrateur Indépendant,
- Monsieur JAMAL LEMRIDJ, Administrateur Indépendant.

La mission du comité stratégique consiste à approfondir la réflexion stratégique de la société dans ses différents métiers notamment par :

- L'examen du plan stratégique et des objectifs de la société ;
- L'examen du budget annuel ;
- L'examen des projets de croissance externe et d'investissement à caractère stratégique ;
- Le suivi de l'évolution de la concurrence par métier ;
- Le suivi de l'évolution des participations ;
- Le suivi de l'évolution des stratégies par métier.

Le comité stratégique se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

Le comité stratégique présente un compte rendu de ses travaux et des propositions ou remarques émises par ses membres au cours de la réunion du comité stratégique, lors de chaque réunion du conseil d'administration suivant l'une de ses réunions.

- **Comité de rémunération, nomination et gouvernance**

Au 31 décembre 2019, le comité de rémunération, nomination et gouvernance est présidé par M. Lotfi SEKKAT – Président Directeur Général du CIH Bank- et constitué d'un autre membre, M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI - Directeur Général de BARID AL MAGHRIB -. Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration pour une année prenant fin à l'issue de la réunion de conseil d'administration convoquant l'assemblée générale ordinaire.

La mission du Comité de rémunération, nomination et gouvernance est la suivante :

- La rémunération des directeurs de pôle ou des directeurs généraux adjoints de la société, ainsi que toute révision de leur rémunération (telle que notamment avantage en nature, augmentation, prime et part variable).

- L'assistance dans le cadre de la sélection des directeurs de pôle ou Directeurs Généraux Adjoints de la société.

Le comité de rémunération, nomination et gouvernance se réunit à la demande conjointe des parties et au moins une fois par an, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

#### **b. Rémunération et prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du 13 Février 2017, a décidé de mettre en place un barème de calcul des rémunérations des membres des comités émanant du Conseil d'Administration. Les comités concernés sont :

- Le Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance ;
- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit.

Ne bénéficient pas de cette rémunération:

- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe CIH Bank ;
- Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés du groupe BARID AL MAGHRIB.

Le montant comptabilisé en charges en 2018 et versé aux administrateurs s'élève à 56.000 MAD.

Au 31 décembre 2019, SOFAC a distribué une rémunération de 16 000 Kdh aux membres de son Conseil d'Administration. A noter qu'aucun prêt n'a été accordé sur la période.

## PARTIE VII- LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES EN 2019

- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX AU 30 JUIN 2019
- AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 19
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 2 TRIMESTRE 2019
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 3 TRIMESTRE 2019
- COMMUNIQUE RELATIF A L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE DE SOFAC PAR L'AMMC
- COMMUNIQUE RELATIF A L'ENREGISTREMENT LA NOTE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME BSF DE SOFAC PAR L'AMMC